



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT #604

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement #604, a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 août 2026 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 septembre 2026.

L'objet de ce règlement vise à décréter des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter ce règlement au bureau municipal situé au 155, rue Langevin à Saint-Boniface, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité :

<https://www.saint-bo.ca>

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 1er jour du mois d'octobre 2026.


Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière